

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES

N°101-2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 9 DECEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : lundi 1^{er} décembre 2025

Affichage Mairie lundi 1^{er} décembre 2025

Nombre de conseillers	En exercice	22
	Présents	16
	Votants	22

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, M. PERRIER Guy, Mme BARBET Janique, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme SANDRIN Laurence, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme CHAUVIN Anouchka, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy.

ABSENTS EXCUSES : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, Mme ROSAT Aurélie donne pouvoir à Mme LAVET Catherine, Mme TOURNIER Béatrice donne pouvoir à Mme CHAUVIN Anouchka, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à M. BERTHAULT Yves, Mme EYRIGNOUX Rachel donne pouvoir à M. THIVILLIER Alain, Mme LAPALUD Sylvie excusée donne pouvoir à M. EVAUX Denis

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Subvention exceptionnelle pour un projet de solidarité :

Rapporteur : Murielle THOMAS

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ à une association lyonnaise Népal'Lyonnaises, composée de 3 lyonnaises dont une dommartinoise, qui se lancent dans une course : la Sénégazelle au Népal. C'est une épreuve de course à pied, exclusivement féminine, à allure libre, par étape, au cours de laquelle une action de solidarité scolaire est organisée. Elle aura lieu du 19 au 29 octobre 2026.

**Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Madame l'Adjointe,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ à une association lyonnaise Népal'Lyonnaises.
- **DIT** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

**La secrétaire de séance,
Catherine LAVET**



**Le Maire,
Alain THIVILLIER**

